

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3853082

Dénomination : ROBERT OHAYON ET ASSOCIES
n° de gestion : 2005B00132
n° d'identification : 383 393 196
n° de dépôt : A2010/019214
Date du dépôt : 01/09/2010
Pièce : acte sous seing privé

CESSION DE PARTS

Les soussignés :

Robert OHAYON

Né le 4 Septembre 1955, à LYON 5ème

Domicilié 82, quai Joseph Gillet, LYON 4ème

Ci après dénommé « le cédant »

De première part,

Et

Clotilde DEMEURE

Née le 15 décembre 1973, à Dijon (21)

Domiciliée 288, chemin de Viralamande, 69140 Crépieux la Pape

Ci après dénommée « le cessionnaire »

De seconde part,

Préalablement à l'objet des présentes, il est rappelé ce qui suit :

Suivant acte sous seing privé en date à Lyon du 28 octobre 1991, il a été constitué la société à responsabilité limitée Robert Ohayon et Associés (ci-après dénommée « la société ») au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé à Lyon, 73 cours Albert Thomas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n° 383 393 196.

Monsieur Robert OHAYON est plein propriétaire de 399 des 755 parts composant le capital de cette société,

Ceci exposé, il est arrêté ce qui suit :

R.O.

e.d.

CESSION

Monsieur Robert OHAYON cède à Madame Clotilde DEMEURE, qui accepte, 15 parts lui appartenant dans le capital de la société.

Madame Clotilde DEMEURE devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et sera subrogée dans tous les droits et obligations attachées à ces parts.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée à la valeur nominale des parts moyennant le prix de neuf cent quatre vingt quatorze euros (994) que Madame Clotilde DEMEURE a payé à Monsieur Robert Ohayon, qui le reconnaît et lui en donne quittance.

ENGAGEMENT DE GARANTIE

Le cessionnaire, qui a pu obtenir les éléments nécessaires à son information sur la situation tant active que passive de la société déclare, pour les parts achetées, renoncer à demander au cédant une garantie conventionnelle.

REMISE DES PIECES

Le cédant a, à l'instant, remis au cessionnaire, qui le reconnaît, une copie des statuts de la société dont il avait déjà connaissance.

Ro

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne, qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leur suite.

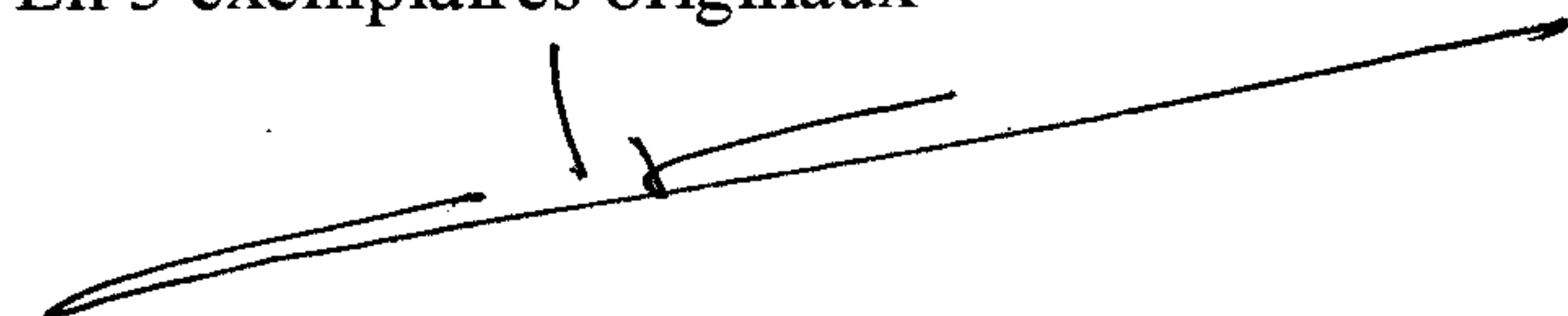
Le soussigné de première part déclare :

- qu'il n'existe, de son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des parts cédées, notamment par suite de promesse ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
- et que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

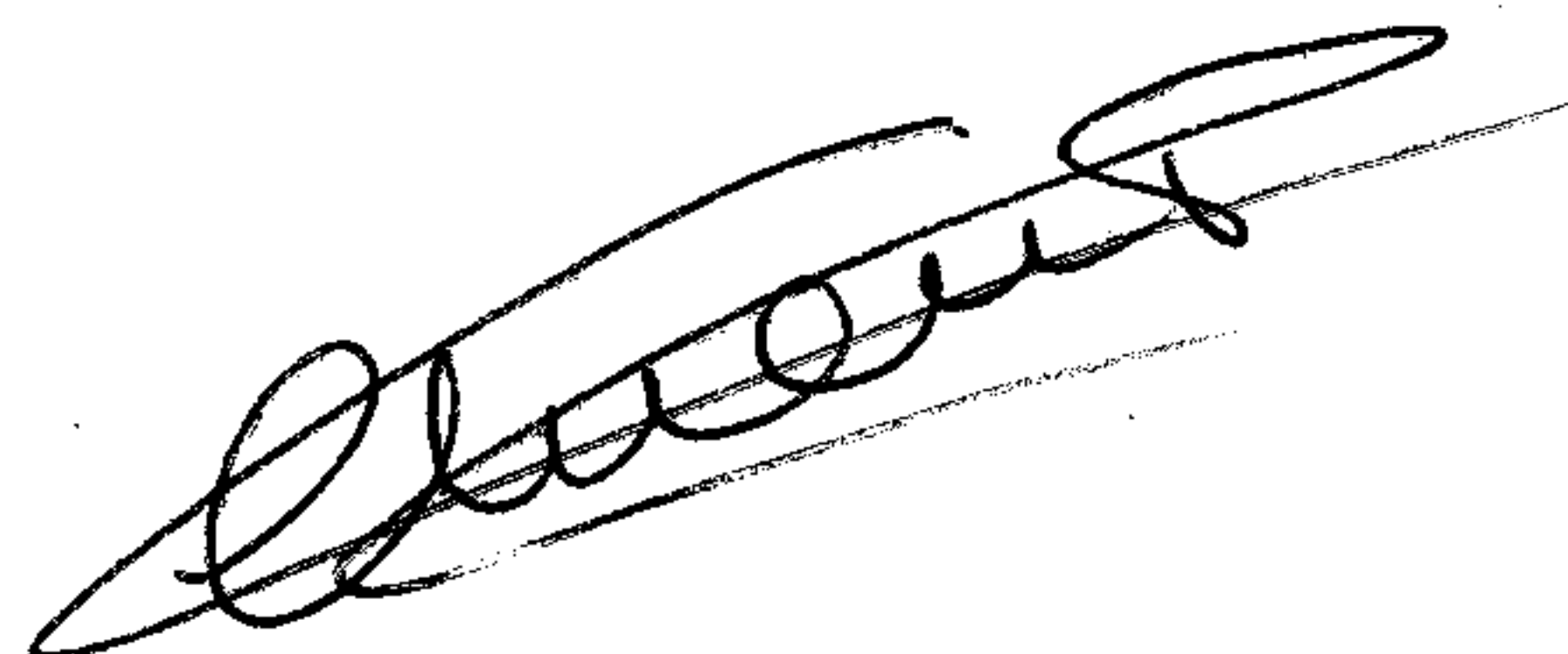
FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à LYON,
Le 15 avril 2010
En 5 exemplaires originaux



Monsieur Robert OHAYON



Madame Clotilde DEMEURE

Enregistré à : SIE DE LYON SEME

Le 26/07/2010 Bordereau n°2010/771 Case n°18

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 3 €

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros
PATRICIA LAURENTZ
Le Contrôleur

Contrôleur

Ext 5589

DUPLI-CATA